



**Pour une recherche publique respectueuse de tous ses personnels,
au service de l'intérêt général et non du profit,
Un changement de cap radical s'impose !**

Contribution du syndicat SUD-Recherche-EPST à la réflexion sur l'avenir de la Recherche Publique

1. Le contexte de ces Assises :

1.1 *Une situation très dégradée...*

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (promotion d'une « économie de la connaissance ») et de la révision générale des politiques publiques (RGPP) réunies, les réformes dans l'enseignement et la recherche (ESR) se sont succédées (voir nos expressions : « [Bilan de la situation dans l'ESR](#) »¹, « [Bilan de la RGPP dans l'ESR](#) »²) et ont eu un impact désastreux.

Ces réformes se sont caractérisées notamment par un certain nombre d'orientations idéologiques, dont :

- La priorité donnée à la recherche-innovation à but marchand, y compris en détournant les moyens publics vers la recherche privée : envolée du crédit impôt recherche (CIR), « fortes incitations » pour les laboratoires publics à se mettre au service des entreprises...
- Pour imposer ces priorités, le choix d'un « pilotage par l'argent » tant des équipes de recherche que des personnels du service public : mise en compétition permanente au travers de la politique de financements sur projets, politique de la « carotte et du bâton », avec la plupart du temps des moyens qui sont pris aux uns pour distribuer aux autres...
- La volonté de s'attaquer par tous les moyens au statut de fonctionnaire.

Au final, sous couvert d'une politique prétendument de « l'excellence », c'est une politique d'exclusion particulièrement nocive pour les personnels et pour le service public d'ESR qui a été menée.

Les conséquences : le service public de l'ESR à genoux !

- Des universités en faillite, qui ferment des filières pour clore leur budget ;
- Des EPST qui doivent choisir entre préserver les crédits des labos ou pourvoir les postes de titulaires vacants ;
- Une précarité qui a explosé (30 % des emplois en permanence) ;
- Des EPST qui ne sont plus maîtres de leur politique scientifique (évaluation, programmation) et deviennent des « hôtels à projets » ;
- Un millefeuille de structures - toutes plus anti-démocratiques les unes que les autres - en perpétuelle évolution ;
- Le règne de la compétition, au détriment de la réflexion et de la construction collectives, de la coopération ;
- Un temps démesuré passé en montage et gestion de projets, et en comm' ;
- Des personnels sous tension, et qui ne se reconnaissent plus dans leur travail...



Nous sommes bien loin de l'objectif affiché des 3% de PIB consacrés à la recherche.

Des entreprises, comme Sanofi, empochent le CIR et ferment leurs centres de recherche.

... Et ne parlons pas des objectifs de « remontée » dans les classements internationaux qui ont servi de prétextes aux multiples réformes...

Une autre politique de l'ESR est possible (voir notre contribution : « [Une recherche qui soit au service du public et non du profit !](#) »³)... Les Assises auraient pu être le lieu pour élaborer collectivement cette politique, mais...

¹ <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1548>

² <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1526>

³ <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1149>

1.2 On ne change pas une politique qui échoue ?

- Un nouveau tour de vis dans les budgets des services publics se prépare, y compris dans la recherche :

Se fixant comme objectif la résorption totale du déficit des finances publiques d'ici 2016, quel qu'en soit le prix, les projets de lois de Finances soumis au débat parlementaire cet automne prévoient des économies drastiques sur le budget de l'État : plus une seule création d'emplois, plus un euro supplémentaire par rapport aux niveaux atteints sous Sarkozy au budget 2012, toute dépense supplémentaire quelque part doit être compensée par des économies ailleurs. En 2013, ce plafonnement des dépenses au niveau 2012 représente en fait une baisse des dépenses de 10 Milliards d'euros. Traduction : baisse des budgets de fonctionnement, gel des salaires, et destructions massives d'emplois, bien au-delà des suppressions annoncées.

Et si la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche arrive à présenter un budget en hausse, c'est uniquement grâce aux mêmes artifices de présentation que ses prédécesseurs !

Corrigées de l'inflation attendue et de l'artefact « augmentation du taux des cotisations pensions civiles », les subventions destinées aux EPST sont en réalité en baisse. Et ce, malgré la réorientation d'une (petite) partie des crédits ANR (moins de 10 % du budget de l'Agence) vers les budgets des EPST. Prétendre comme le fait Madame Fioraso que « la recherche publique voit ses moyens en personnels et en crédits préservés en 2013 » est un mensonge. D'abord, il y a bel et bien des suppressions nettes d'emplois : 42 ETP supprimés dans les EPST, dont 31 à l'IFSTTAR (soit 2,7 % des emplois de cet EPST !). Ensuite, avec des dotations insuffisantes, il sera impossible aux EPST d'assurer à la fois les recrutements sur les postes vacants, les avancements et promotions des agents, et le maintien des crédits des laboratoires. Pour équilibrer leur budget les directions seront amenées à laisser de plus en plus d'emplois vacants. Les emplois dans la recherche publique vont devenir en partie fictifs... ou transformés en emplois précaires pour en baisser le coût...

On est donc bien loin de l'accroissement substantiel des dotations budgétaires qui serait nécessaire pour restaurer les capacités d'action des établissements (masse salariale, crédits de soutien de base...) et en premier lieu titulariser tous les précaires correspondant à des besoins permanents, qui représentent aujourd'hui 30 % des emplois.

- ... Mais le Crédit Impôt Recherche, lui, sera « préservé et élargi » !

La rigueur budgétaire ne s'appliquera pas au Crédit Impôt Recherche (CIR), qui a pourtant enflé au fil des années et des réformes successives au point que son coût représente aujourd'hui plus de 5 milliards d'euros par an, soit le double de la dotation de l'État au CNRS. Dès cet été, avant même que débutent les Assises et le débat budgétaire au Parlement, les annonces de décisions déjà prises au plus haut niveau se sont succédées :

- le CIR sera « préservé et élargi à l'innovation » (F. Hollande, 31 août),
- le CIR sera renforcé dès 2013 pour les entreprises innovantes (déclaration État-régions, 12/09)
- le CIR sera élargi aux prototypes et au design (A. Montebourg, 13 septembre)

Rapprochement RECHERCHE PUBLIQUE ET LABOS PHARMACEUTIQUES...



Par contre aucune initiative n'est prévue pour réviser en profondeur les règles d'attribution de ce CIR et faire cesser le scandale qu'il représente. À travers ce CIR, les contribuables vont donc continuer à financer aveuglément une bonne partie des investissements des entreprises privées, indépendamment de l'utilité sociale de leurs activités, indépendamment de leurs bénéfices. Des entreprises florissantes vont donc continuer à empêcher le CIR et en profiter pour augmenter les dividendes de leurs actionnaires. Ce qui n'empêche pas certaines - comme Sanofi - de fermer leurs centres de recherche. Et la « prime » donnée à la sous-traitance aux laboratoires publics (doublement du CIR) conduit parfois également à la fermeture de centres de recherche privée. Ne serait-il pas temps d'arrêter les frais ?

- ... Et les fleurons de la politique Sarkozy seront préservés :

- Pas de remise en cause des investissements d'avenir (dont la mise en œuvre devra être « accélérée »)
- Pas de remise en cause de l'AERES et de l'ANR (sauf à la marge)
- La poursuite du démembrement des organismes de recherche nationaux semble déjà actée, via une régionalisation de l'ESR...

Dans ces conditions quelle marge de manœuvre pour ces Assises ?

Comment peut-il y avoir une « ambition » pour l'ESR avec des moyens en réduction drastique ? Comment seulement parvenir à résoudre le problème de l'emploi précaire dans ces conditions ? Faut-il s'en accommoder et parler d'autre chose ?

La consultation des personnels est-elle un simple alibi à des décisions déjà prises ? Voire une tribune offerte à tous les lobbies pour justifier que surtout rien ne change ? (ce qui expliquerait un calendrier aussi serré et une parole des personnels qui passe à travers le filtre de la hiérarchie ou se retrouve noyée dans une multitude de discours de groupes de pression et de représentants de « l'excellence » !)

2. Quel service public de recherche ?

2.1 Il n'y a pas une, mais DES recherches au service du public :

Ce qu'on appelle « la recherche » recouvre en fait plusieurs démarches, répondant à des finalités différentes (progression et diffusion des connaissances, valorisation économique, aide à la décision publique, etc...). Pour Sud Recherche EPST, l'opposition entre **recherches à visée marchande** et **recherches au service du public sans médiation marchande**, est beaucoup plus pertinente que l'opposition simpliste et traditionnelle entre « recherche fondamentale » et « recherche appliquée » (entendue le plus souvent uniquement comme recherche-innovation à but commercial). Dans ce contexte, le service public de recherche couvre différents types de recherche, dont certaines recherches dites appliquées ou finalisées. Et il faut tenir compte de cette diversité – qui est un atout et non un problème – pour être en mesure, dans chaque cas de mettre en place les modes d'organisation, de construction des programmes de recherche, d'évaluation, les mieux adaptés aux objectifs. **Ainsi, les EPST ont été créés pour remplir des missions différentes de celles des Universités et qui diffèrent d'un EPST à l'autre.**

2.2 Les grands principes que nous voulons voir respectés :

(Conceptions développées dans nos motions d'orientation⁴).

- La recherche publique ne peut s'accommoder d'une succession de projets à courte vue, elle doit se faire avec une **pérennité et une indépendance** par rapport aux intérêts privés et aux pressions politiques **que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'État peuvent garantir.**
- Nous contestons, en tant qu'agents du service public et en tant que citoyens, qu'il soit du rôle de l'État de financer la recherche-développement et l'innovation en lieu et place des détenteurs de capitaux, sans aucune prise en compte des finalités et de l'intérêt public de ces recherches, et y compris dans des entreprises qui font des bénéfices colossaux (Total, l'Oréal, ou Sanofi...) et qui ont parfaitement les moyens de la financer. **L'État doit d'abord commencer par s'occuper de financer ses propres services et donner des conditions de statut, de salaire, et de travail décentes !**
Les crédits publics pour la recherche publique !
- Nous voulons travailler dans un cadre non de **compétition, mais de coopération où l'efficacité collective est bien plus que la somme des efficacités individuelles.** Pourtant, la politique actuelle, tout entière orientée vers la valorisation de la compétition, nie le travail d'équipe et assimile l'intérêt général à celui des entreprises privées et de leurs actionnaires.

- Les politiques scientifiques des établissements devraient être basées sur une **interaction avec l'ensemble des acteurs concernés par la recherche publique** pour qu'un véritable débat contradictoire sur les choix stratégiques de recherche ait lieu. Si l'on ne peut refuser toute ingérence de l'État au nom d'un quelconque principe idéologique, il nous paraît tout de même vital d'explorer les moyens de mettre en place, dans le pilotage de la recherche publique, un contre-pouvoir de nature à sauvegarder l'intérêt général et à équilibrer le respect des demandes de la Société Civile – tout particulièrement dans les domaines de la santé, de l'environnement, du développement - avec les missions à long terme de la Recherche Publique.
- Pour une recherche qui offre une **expertise publique indépendante**, permettant ainsi notamment de renouer une relation de confiance entre les citoyens et la recherche celle-ci s'étant fortement affaiblie ces dernières années.
- Sud Recherche EPST défend un statut des lanceurs d'alerte et la création d'une clause de conscience pour la sauvegarde d'un intérêt général, alors que rien n'existe aujourd'hui dans le droit français.
- Pour le droit des générations futures à disposer d'une planète vivable, qui passe entre autre par une politique publique de la recherche soutenant fortement une agriculture durable, des transports durables, etc... Et des EPST durables !
- C'est en l'ouvrant sur la société que nous « sauverons » la recherche publique (éthique de la recherche, enjeux Nord/Sud, Forums Sociaux, débats citoyens...). Les Conseils d'Administration des EPST ne doivent pas être réservés aux acteurs économiques mais s'ouvrir à d'autres "porteurs d'enjeux" sociaux.
- **La collaboration public/privé doit se faire dans le respect de principes**, de manière à ce que chacun reste dans son rôle et que soient garanties **l'indépendance et la neutralité de la recherche publique** : Que cette collaboration s'inscrive dans des enjeux d'intérêt général dont est investi l'organisme de recherche public ; Que ni le laboratoire public ni les personnels ne soient financièrement intéressés à cette coopération ; que surtout il n'y ait pas de contrat exclusif avec un partenaire unique qui, non seulement lui donne un avantage concurrentiel indu, limite la diffusion de l'innovation mais risque aussi de porter le soupçon sur la neutralité et l'impartialité de la recherche publique et discréditer toute expertise.
- Nous demandons **l'abrogation des dispositifs d'intéressement mis en place par la loi de 1999 sur la recherche et l'innovation, et de la prime d'intéressement collectif** qui en est le prolongement. Ces dispositifs sont contraires à l'éthique du service public de recherche. Ils sont de plus sources d'inégalités vis-à-vis des personnels qui travaillent dans des domaines en dehors du champ de l'innovation technologique et de la recherche privée.

⁴ <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article167>

2.3 *Emploi dans la recherche publique et statut des personnels :*

Les objectifs ambitieux de développement de la recherche qui ont été fixés au niveau européen et national ne peuvent être atteints sans un effort sans précédent pour **créer des emplois, former des jeunes aux métiers de la recherche et rendre les carrières scientifiques et techniques attractives.**

Les missions confiées par la loi à la recherche publique, nécessitant l'accumulation et la transmission de connaissance et de savoir-faire techniques sur le long terme, **l'indépendance et la neutralité du service public, sont incompatibles avec la précarité de l'emploi** ; L'objectif d'atteindre un haut niveau de protection sociale pour tous ses acteurs, de rendre les carrières attractives, d'améliorer le dispositif d'évaluation, également. La croissance de l'emploi dans la recherche publique doit donc se faire sous forme de création d'emplois de titulaires.

Nous refusons la mise en place du CDI comme moyen de recruter et gérer « à la tête du client » et de remettre en cause le statut de titulaires. **Le recours aux CDD doit être limité** au remplacement de titulaires absents pour cause de maladie, congé parental... ; et à la couverture de la thèse (vrai contrat de travail de CDD de droit public pour tous les doctorants, avec salaire identique).

Nous voulons un projet collectif d'avenir pour la recherche publique, porteur des raisons qui nous font croire à l'utilité de nos métiers et à une recherche qui investit pour bâtir un monde solidaire, pour la collectivité et pour chacun(e) !

3. Des changements incontournables

Nous ne citerons ici que quelques revendications qui nous paraissent incontournables pour l'avenir du service public d'ESR (voir motions sur les « urgences » de notre congrès de juin 2012⁵ et autres résolutions de congrès).

- **Un véritable plan de titularisation de tous les précaires, instaurant un DROIT EFFECTIF à la titularisation** sur leur emploi sans concours (comme cela s'était fait lors de la constitution initiale des corps de titulaires des EPST entre 1984 et 1992) ; ceci suppose la création d'autant de postes de titulaires qu'il y a de précaires à titulariser... (on est loin de la loi Sauvadet !)
- **Suppression de l'ANR** qui est le plus grand créateur d'emplois précaires à l'heure actuelle et redistribution de ses moyens dans les Établissements.
- **Fin de la gabegie du crédit impôt recherche (CIR)**, utilisation de l'argent public pour financer des recherches d'intérêt public, et en premier lieu le service public de l'ESR !
- **Suppression de l'AERES et refus de la politique d'allocation des moyens à la « performance »** ; les moyens doivent être répartis selon les besoins, selon des priorités discutées dans les instances ad hoc des établissements.
- **Abrogation du Pacte pour la Recherche, de la LRU et de la loi Sauvadet**, pour repartir sur de bonnes bases.
- **Restauration des EPST dans toutes leurs missions et fonctions** : capacité de financer, de mettre en œuvre une politique nationale d'organisme et de construire un dispositif d'évaluation scientifique adapté à la vocation de chacun ; l'évaluation des unités (ou autres collectifs de recherche) doit redevenir de la compétence des instances scientifiques des EPST ; arrêt de la dérive vers la régionalisation de l'ESR, remise en cause des politiques d'EX(clusion) et du pouvoir accru des PRES.
- **Démocratisation du fonctionnement et des prises de décision** : tous les personnels, de tous niveaux, doivent pouvoir intervenir y compris dans l'élaboration des projets de recherche ; les CA ne doivent pas être réservés aux acteurs économiques mais s'ouvrir à d'autres "porteurs d'enjeux" sociétaux
- **Suppression de la PES et de la PIC et de toute modulation des rémunérations selon les fonctions ou la performance individuelle** (PFR, ISFIC, prime informatique...), abrogation de la loi sur l'intéressement de 1999 ; ce sont les salaires et les carrières de tous qu'il faut améliorer substantiellement et non donner plus à quelques-uns en prenant à tous les autres
- **Stop la pression au travail : contre les politiques managériales, l'obsession du résultat chiffré et des indicateurs, qui tendent à nous priver du sens même de notre travail et de nos missions de service public.**

⁵

<http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1479>